

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES TELLANCOURT

NOUVEAU
PORTAIL FAMILLE



INSCRIPTION
ANNULATION
PAIEMENT
EN LIGNE

ANNÉE 2023 - 2024
DE 3 A 12 ANS

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Tel : 06.88.52.68.85

Mail : perisco-tellan-viviers@francas54.org

HORAIRES DES ACCUEILS

Lundis – Mardis – Jeudis – Vendredis

- Tellancourt : Matin de 7h15 à 8h30 Midi de 11h30 à 13h10 Soir de 16h10 à 18h10

PUBLIC ACCUEILLI

Les accueils périscolaires sont ouverts aux enfants scolarisés en maternelles et primaires à l'école de Tellancourt.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice, BENOIT Camille, titulaire BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- D'animatrices titulaires ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

CAPACITES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Site de Tellancourt :

- Matin et soir :** 14 enfants de moins de 6 ans et de 18 enfants de plus de 6 ans donc 32 enfants
- Midi :** 36 enfants de plus de 6 ans et 28 enfants de moins de 6 ans donc 64 enfants.

LISTE DES SITES D'ACCUEIL

Écoles	Accueils périscolaires matin et soir	Accueils périscolaires Midi
Ecole de Tellancourt	Périscolaire de Tellancourt	Périscolaire de Tellancourt + petite salle d'école

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour l'année scolaire 2023-2024, il est obligatoire de constituer un nouveau dossier d'inscription. Une fois l'inscription validée, un mail d'activation de votre compte au Portail Familles vous sera envoyé. Vous pourrez ensuite compléter les informations nécessaires et le planning de votre enfant directement en ligne. Pour les parents qui ont déjà un compte sur le portail famille vous pouvez directement inscrire vos enfants en ligne comme chaque mois.

Dossiers disponibles sur demande auprès de la directrice, ou sur le site www.t2l-54.fr dans la rubrique enfance :

- Fiche d'inscription annuelle (renseignements famille et enfant)
- Fiche sanitaire (renseignements médicaux)
- Photo d'identité + Autorisation d'utilisation des photos
- Mandat de prélèvement + RIB
- Pièces justificatives à fournir :
Pour les allocataires CAF : Attestation de droits 2023 où figure le nom de votre enfant avec indication du quotient familial. Ou attestation de droits 2023 MSA.
Pour les non allocataires CAF : Attestation de droits CPAM où figure le nom de votre enfant justifiant votre régime + Dernier avis d'imposition sur le revenu.
Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.
- Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (à l'ordre des FRANCAS), espèce, virement, prélèvement, CB en ligne, CESU. Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) sont acceptés, en format papier et numérique, pour tous les accueils, sauf les midis.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- Favoriser la participation des enfants

TARIFS

(en vigueur au 1^{er} septembre 2023 et susceptibles de changer en cours d'année)

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES - TELLANCOURT			Periscolaire matin 1h00	Periscolaire matin 1h15	Périscolaire midi	Périscolaire soir 1h00	Périscolaire soir 2h
Enfants scolarisés à TELLANCOURT	Ressortissants du Régime général	Quotient familial <ou=800€	1,80 €	2,25 €	6,50 €	1,80 €	3,60 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	1,85 €	2,30 €	6,60 €	1,85 €	3,70 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	1,90 €	2,35 €	6,70 €	1,90 €	3,80 €
		Quotient familial > à 1701€	1,95 €	2,40 €	6,80 €	1,95 €	3,90 €
	Autres Régimes	Quotient familial <ou=800€	2,25 €	2,80 €	7,20 €	2,25 €	4,50 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	2,30 €	2,85 €	7,30 €	2,30 €	4,60 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	2,35 €	2,90 €	7,40 €	2,35 €	4,70 €
		Quotient familial > à 1701€	2,40 €	2,95 €	7,50 €	2,40 €	4,80 €

Régime général :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA)
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2023 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

Autres régimes :

- Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales. Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

Un tarif dégressif de 5% sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant inscrit au périscolaire.

Tout dossier incomplet sera refusé et l'inscription non effectuée.

PERMANENCES DES INSCRIPTIONS

RENTRÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

Salle périscolaire de Tellancourt

28 et 29 aout 2023 :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**Envoi des dossiers complets possible par mail avec demande d'activation
du compte Portail Familles**

HORAIRES D'OUVERTURE SECRÉTARIAT

Le secrétariat, situé au périscolaire de Tellancourt, est ouvert uniquement en période scolaire

Les lundis de 8h15 à 11h00 et de 14h00 à 17h15
Les mardis de 8h15 à 11h00 et de 14h00 à 18h00
Et les jeudis de 8h30 à 11h00.

INFORMATION

L'organisation pourra être modifiée dans le cadre de la crise sanitaire, en application des décisions gouvernementales.

**L'inscription annuelle ou mensuelle des enfants sur les temps d'accueil est préconisée.
Cependant, il peut y avoir une souplesse pour une inscription hebdomadaire, sous réserve de
disponibilité de places.**

Celle-ci doit avoir lieu le lundi de la semaine A avant 9h00 pour la semaine B.

